

2023 / 70

VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - JAY Hélène – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GROS Claudine à M. DUNAND François
Mme KALIAKODAS Evelyne à M. POINTET André
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

EXCUSÉS : M. GSELL Bernard
M. GUILLARD Paul

Date de Convocation :
22 juin 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 22

Monsieur François DUNAND est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Subventions aux associations

Le Président propose de verser pour l'année 2023 les subventions suivantes pour les associations listées ci-dessous :

Associations	Montants proposés pour 2023
Associations et organismes de Service	
Aide à domicile en milieu rural	14 000,00 €
Maison de la Montagne de Nâves	85 000,00 €
AACM	10 000,00 €
MIHT Abattoirs	625,00 €
Association V3AD	15 000 € +22 500 €
Association gestion des foyers logement du bassin d'Aigueblanche	80 000,00 €
Auvergne Rhône-Alpes Entreprises	3 900,00 €
Conciliation de justice	500,00 €
Association culture	
Dôme Théâtre	4 000,00 €
Festival Baroque	2 500,00 €
Je m'en livre	1 000,00 €
Associations sportives soumises au nombre d'adhérents de - 18 ans	
Vélo trial Petit-Coeur	180,00 €
Nâves Ski Nordique	780,00 €
Tennis Club	1 550,00 €
Club de gym (2022)	3 960,00 €
Club de gym (2023)	4 400,00 €
Tarentaise Natation Morel	1 500,00 €
Rollers club	1 300,00 €
Club Alpin Français	1 800,00 €
Associations sportives particulières	
Entente Sportive de Tarentaise (EST)	30 000,00 €
Ski Club de Doucy	8 100,00 €
Ski Club de Valmorel	19 100,00 €
Club les Arolettes (KV de Pussy)	1 000,00 €

Concernant les associations soumises au nombre d'adhérents du territoire de moins de 18 ans, il est proposé les calculs suivants :

- 60 € par adhérent pour les associations du territoire
- 50 € par adhérent pour les associations hors territoire sans équivalence sur le territoire (ex : tennis)
- 20 € par adhérent pour les associations hors territoire avec équivalence sur le territoire (ex : ski)

Vu l'avis du bureau du 1^{er} juin 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions ci-dessus.

ANNULE et **REPLACE** les précédentes délibérations.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
21			1 Annie RELIER

*Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,



André POINTET